



Quelles sont les responsabilités d'un cafetier

Par **kokillage_old**, le **02/10/2007** à **10:11**

bonjour

j'aimerais savoir quelles sont les responsabilités d'un cafetier suite a une chute grave (trauma crânien hémorragie cérébrales) dans des escaliers après que la personne se soit "fortement" enivrée dans son établissement.

je rentre plus dans les détails, mon ami a un problème alcoolique et se rend régulièrement dans le même bar pour prendre "sa cuite", le patron de l'établissement est donc au courant de ce problème et l'a par ailleurs plusieurs fois ramené a son domicile ce qui ne l'empêche pas de continuer a servir de l'alcool et ce sur toute une journée sans se poser de questions, je rajoute que mon ami est également porteur d'un handicap qui le rend plus fragile et vulnérable qu'une personne valide.

je sais qu'il y a un texte qui punit un cafetier servant de l'alcool a une personne manifestement ivre, qu'un cafetier a été également poursuivi suite a un accident de voiture ayant causé la mort de trois personnes
faute a l'ébriété de son client

mais existe t'il une responsabilité du cafetier si la personne a un accident en sortant de son établissement

merci de vos réponses